

CONSEIL FÉDÉRAL

Proposition du Chef du Département politique, F. Calonder¹

Projet

111. My

Berne, 10 septembre 1919

Le Département politique a l'honneur d'adresser au Conseil fédéral, sur la question du rattachement du Vorarlberg à la Suisse, le rapport suivant:

Le 17 août, MM. Neubner et Pirker, délégués du Vorarlberg, envoyèrent de Berne au Président de la Conférence, un télégramme demandant leur admission à Paris pour exposer le droit de libre disposition du Vorarlberg.² Ils demandèrent en même temps à l'Ambassade de France le visa de leurs passeports, qui ne fut jamais accordé. — Le Département politique se borna à recommander à l'Ambassade de France la requête de ces Messieurs, et à se renseigner verbalement sur le résultat de leur démarche. Les délégués ont renouvelé leur démarche par de nombreux télégrammes à la Conférence et aux Puissances sans aucun appui officiel de la part de la Suisse. [...] ³

D'autre part, les journaux italiens d'une part, et M. Sforza sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères à Rome de l'autre, avaient déclaré que c'était sur l'initiative de l'Italie que la question du Vorarlberg avait été écartée. Il y a là une certaine incertitude et une contradiction qui ne s'explique pas. Mais M. Tittoni a fait savoir, de la manière la plus positive, à Berne, à Paris et à Rome qu'il ne s'était jamais opposé à la réunion du Vorarlberg à la Suisse, de sorte que l'on peut admettre que les communications de M. Sforza et de la presse italienne reposent sur une confusion.

Il résulte de ce qui précède que le principal facteur qui a provoqué la décision négative du Conseil des Cinq est le refus du Conseil fédéral de prendre position dans la question. Le Département politique ne peut qu'exprimer une fois de plus son regret de cette attitude négative.

Il rappelle que, le 2 avril déjà⁴, M. Calonder avait expressément demandé au Conseil fédéral d'accepter la proposition suivante: le Conseil fédéral examinerait avec bienveillance une démarche du Gouvernement du Vorarlberg tendant à son admission dans la Confédération, si cette demande se basait sur la grande majorité du peuple du Vorarlberg et *il transmettrait*, le cas échéant, *ce vœu à la Conférence de Paris*.

Le 8 avril⁵, M. Calonder exposa verbalement «que le Conseil fédéral ne devait

1. *Remarque manuscrite de Calonder en tête du document*: Erledigt durch den unwirsch [?] erfolgten Beschluss des BR, die Sache bis auf weiteres auf sich beruhen zu lassen. 24.9.1919.C. (Cf. n° 96, annexe, note 13). Une copie in E 2001 (B) 3/9 porte une note de la main de Lardy: pas envoyé, et cancellato.

2. Cf. n° 45.

3. Suit un résumé de la lettre du Ministre Dunant du 3 septembre, reproduite sous n° 67.

4. Cf. DDS 7/1, n° 296.

5. Cf. DDS 7/1, n° 311.

pas s'exposer, vis-à-vis de l'opinion publique et devant l'histoire, au reproche de n'avoir pas su prendre position, en temps utile, dans la question du Vorarlberg».

Le 29 avril⁶, le Département politique précisa son point de vue dans un rapport détaillé, dans lequel il exposa «les raisons qui l'engageaient à préconiser l'incorporation du Vorarlberg».

Le 7 août⁷, en présence de l'extrême urgence de la situation, le Département demanda que la Légation de Suisse en France fût chargée de faire savoir aux Puissances que la Suisse attacherait du prix à voir insérer dans le texte du Traité de Paix, la mention que le droit de libre disposition du Vorarlberg est reconnu et que cette région est autorisée à se rattacher à la Suisse au cas où le peuple suisse et son Gouvernement le désireraient.

Le Département insistait avec la dernière énergie, dans un long rapport détaillé, sur «l'extrême gravité qu'il y aurait à laisser traîner la question qui, loin de se simplifier par l'attente, se compliquerait extraordinairement». Le Département ajoutait: «Si le Conseil fédéral n'a pas planté dès aujourd'hui les jalons nécessaires en provoquant la reconnaissance expresse par l'Autriche et les Puissances de l'Entente du droit de libre disposition du Vorarlberg, il se trouvera alors dans une situation inextricable et regrettera amèrement de ne pas avoir tiré le parti voulu des avantages que lui confère la situation actuelle».

Toutes ces propositions du Département politique sont restées sans réponse. Le fait que le Conseil fédéral n'a pas transmis le résultat du plébiscite des Vorarlbergeois à Paris et le fait qu'il n'a jamais autorisé le Département politique à déclarer officiellement à la Conférence qu'il s'intéressait à la question ont eu pour résultat de permettre à la Conférence de Paris de faire, légitimement, état du désintéressement de la Suisse, et de déclarer qu'il n'y avait pas lieu de tenir compte du plébiscite du Vorarlberg, dont le Gouvernement suisse n'a pas tenu compte non plus.

L'opposition de l'Autriche n'a joué dans toute cette affaire, qu'un rôle tout à fait secondaire. M. Renner, en présence de l'attitude du Gouvernement suisse, n'avait pas à se gêner: il lui a suffi d'une petite note à la Conférence pour sacrifier d'un trait de plume les aspirations des Vorarlbergeois qui n'avaient personne pour les défendre.

Le Conseil fédéral se trouve maintenant dans la situation que le Département politique prévoyait dans son rapport du 7 août. Au Vorarlberg comme en Suisse, l'idée du rattachement persiste; elle sera seulement infiniment plus difficile à réaliser, et le Conseil fédéral aura, dans cette affaire, à résoudre des problèmes compliqués qui auraient pu être facilement évités. Il est probable que l'on cherchera tout d'abord une solution économique provisoire⁸, qui aurait été très facile à

6. *Il s'agit sans doute d'une faute d'écriture, car la citation qui suit provient du rapport du Département politique au Conseil fédéral daté du 25 avril 1919, cf. DDS 7/1, n° 353.*

7. *Non reproduite, cf. E 1001 1 Anträge EPD 1919.*

8. *Déjà dans sa séance du 11 septembre la Délégation du Conseil fédéral pour les Affaires étrangères s'occupait de cette question: M. Vetsch a demandé à M. Ador si le Conseil fédéral verrait avec indulgence un mouvement en faveur d'une Union économique avec la Suisse. Chacun de ces messieurs exprime l'opinion que la question est enterrée pour le moment. M. Motta parle en faveur d'un Etat autonome. M. Ador ne fait pas d'objection, mais estime qu'il faut savoir si l'on*

194

10 SEPTEMBRE 1919

créer avec l'assentiment théorique préalable des Puissances et de l'Autriche, mais qui se heurtera à mille difficultés, maintenant que le Vorarlberg est officiellement envisagé comme une Province autrichienne.

Le Département, pour les raisons politiques qu'il a souvent énumérées, continuera à suivre la question de près. Il se réserve d'adresser ultérieurement au Conseil fédéral des rapports à cet égard.

peut encourager les Vorarlbergeois ou s'il faut les décourager. M. Calonder est d'avis de les laisser faire sans encouragement ni découragement. M. Schulthess est un adversaire absolu de toute combinaison avec le Vorarlberg, d'une part à cause des frais et d'autre part à cause de l'opinion publique. Il estime qu'il faut en finir une bonne fois en refusant nettement, quitte aux Chambres ou au peuple à approuver ou à blâmer ce refus. Il est décidé que la question ne doit pas être reprise pour le moment (E 9500.183).